

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille douze et le trente un juillet, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mmes FADDI – VIDAL – MM TACCONE – BLANC – ROUDET - FONTAINE – Mmes MAUREL – SANS – M BRET.

Etaient absents avec pouvoir : néant

Etaient absents : Mmes VAGLIENTI - JACONO – MM GUIRAUD – MERLY - PAGES.

Date de la convocation : 24 juillet 2012

Secrétaire de séance : M BRET Gérard

\*\*\*\*\*

**DCM 2012-40**

**REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES  
OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Considérant que la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée par le Conseil Municipal dans la limite de plafonds selon le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance 2012 due par ERDF pour occupation du Domaine Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité.
- FIXE le montant de la redevance pour l'année 2012 à 189 €, établi sur la base d'une population inférieure à 2000 habitants.

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

**DCM 2012-41**

**MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UNE  
INSTALLATION D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Madame le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn propose ses compétences pour les travaux désignés : investissement éclairage public de la gare, avenue de Lavour, le Pont.

Madame le Maire expose la nature technique du projet.

Madame le Maire présente le budget global de l'opération ainsi que le plan prévisionnel de financement. Elle précise que les ouvrages seront remis à la commune et intégrés dans le patrimoine communal afin de donner droit au FCTVA.

Madame le Maire propose, conformément aux dispositions de l'article premier de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 dans sa version consolidée du 10 décembre 2004, de mandater le SDET pour la réalisation de cette opération conformément au projet de convention annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE de procéder à l'installation d'éclairage public.
- VALIDE le plan prévisionnel de financement
- ACCEPTE de mandater le SDET pour la réalisation de l'opération sus indiquée.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

**DCM 2012-42**

**LOGEMENT COMMUNAL PLACE DES ECOLES  
RESTITUTION DE LA CAUTION**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame CHIPAULT Virginie a quitté le logement communal sis place de l'école le 31 juillet 2012. Elle a procédé à la

visite d'état des lieux qui n'a révélé aucun problème. Elle propose donc de restituer la totalité de la caution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CONSIDERANT le rapport de visite d'état des lieux de sortie,
- CONSIDERANT que Madame CHIPAULT Virginie a versé une caution de 542.42 €,
- DECIDE de restituer l'intégralité de la caution, soit 542.42 € à Madame CHIPAULT Virginie.

#### **DCM 2012-43**

#### **TARIFS CANTINE ET GARDERIE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les tarifs des repas servis à la cantine scolaire et de la garderie. Elle rappelle les tarifs appliqués, à savoir : cantine : 2.60 € repas de base, 3.38 € le repas majoré et 3.50 € le repas enseignant. Garderie : 1.50 € par jour, 30.50 € par trimestre pour un enfant, 45.75 € par trimestre pour 2 enfants, 61.00 € par trimestre pour 3 enfants et 75.00 € par trimestre pour 4 enfants.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur d'éventuelles augmentations de tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE ainsi qu'il suit le prix d'un repas servis à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2012/2013

- tarif de base 2.70 €
- tarif majoré (conformément au règlement intérieur de la cantine, chaque fois que l'enfant n'est pas préalablement inscrit dans les délais) 3.50 €
- tarif pour les enseignants et autres adultes intervenant à l'école et prenant son repas 3.65 €

- DIT que les tarifs de la garderie restent inchangés, à savoir :

- 1.50 € par jour
- 30.50 € par trimestre pour 1 enfant
- 45.75 € par trimestre pour 2 enfants

- 61.00 € par trimestre pour 3 enfants
- 75.00 € par trimestre pour 4 enfants

**DCM 2012-44**

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2012**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné.
- Madame le Maire est chargée de recruter le responsable de ce poste.
- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**DCM 2012-45**

**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2012**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, relatif aux emplois permanents à temps non complet, Section 1

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Séance du 31 juillet 2012

- de créer un poste permanent à temps non complet de rédacteur principal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 30 heures.
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné.
- Madame le Maire est chargée de recruter le responsable de ce poste.
- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

#### **DCM 2012-46**

#### **RETROCESSION D'UNE CONCESSION CIMETIERE A LA COMMUNE**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en date du 13 juillet 2012, Monsieur Jacques TUCOOU, domicilié « en Pignol » à DAMIATTE (Tarn), détenteur à perpétuité au sein du cimetière communal à Lacapelle, de la concession n°220, a exprimé son souhait de rétrocéder ladite concession à la commune au prix de 152.44 €, arguant de sa non utilisation présente et à venir.

Cette concession avait été acquise par Monsieur Jacques TUCOOU le 24 décembre 1996 au prix de 228.66 €, dont 76.22 € reversés au CCAS.

En conséquence, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter la rétrocession à la Commune de la concession n°220, au prix de 152.44 €, sise au cimetière communal de Lacapelle, et détenue depuis 1996 par Monsieur Jacques TUCOOU.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- CONSIDERANT la volonté formulée par M Jacques TUCOOU de rétrocéder à la commune la concession de terrain n° 220 au sein du cimetière communal de Lacapelle,
- CONSIDERANT que ladite concession n'a jamais été utilisée et donc vide de toute sépulture,
- ACCEPTE la rétrocession à la commune de la dite concession n°220 au prix de 152.44€.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette rétrocession de concession.

**DCM 2012-47**

**VIREMENT DE CREDITS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits inscrits à certains chapitres sont insuffisants et qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE les virements de crédits ci-après :

diminution de crédits :

article 616 « assurances » 2 000 €

article 6574 « subventions » 530 €

augmentation de crédits :

article 6811 « dotation aux amortissements » 2 530 €

**DCM 2012-48**

**TRANSFERT D'UNE SECTION DE COMMUNE DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des habitants de la section de communes « d'en Sicou » pour le transfert à la commune de la parcelle cadastrée section G numéro 854 leur appartenant.

Madame le Maire présente la procédure en l'absence de commission syndicale du projet de partage qui découlera de cette rétrocession à la commune.

Madame le Maire demande la convocation des électeurs afin qu'ils se prononcent sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la demande de convocation des électeurs ;

- AUTORISE Madame le Maire à s'occuper de la procédure et à établir le dossier qui sera déposé à la Sous Préfecture.

**DCM 2012-49**  
**SUBVENTION AU CCAS**

En raison de l'insuffisance de crédits, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 31.00 € au CCAS afin de pouvoir faire face à une demande de soutien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 31.00 € au CCAS.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**COMPTE-RENDU**

**FETE DES ASSOCIATIONS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour faciliter l'organisation de la fête des associations, Madame ALLETRU, membre du club des aînés, a acheté des bonbons pour récompenser les enfants qui ont participé à la chasse au trésor. Cet achat lui sera remboursé par la commune.

D'autre part, selon la demande de plusieurs associations, la réunion pour préparer la fête des associations sera programmée plus tôt pour la prochaine édition. Il faudra également réfléchir à modifier l'organisation de cette journée.

**RECRUTEMENT POUR LA CANTINE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation des effectifs, notamment dans les classes de maternelle, le temps de travail en classe de Madame MEDALE a été augmenté. Elle ne travaille donc plus à la cantine.

Madame le Maire propose de recruter une personne dans le cadre d'un contrat aidé par l'Etat afin de remplacer Madame MEDALE à la cantine et de la seconder à la garderie du soir.

Le Conseil Municipal est favorable à ce recrutement et charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **SIAEP DE VIELMUR ST PAUL**

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que Madame Corinne SUAOU, secrétaire du SIAEP de Vielmur St Paul a présenté sa démission. Une nouvelle secrétaire vient d'être recrutée.

En ce qui concerne le projet d'alimentation par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire, l'interconnexion avec la commune de Graulhet se confirme ; cela devrait permettre d'avancer les travaux.

### **FUSION LAUTRECOIS/ CCPA**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la fusion entre les intercommunalités du Lautrécois et du Pays d'Agout vient d'être entérinée par arrêté préfectoral. Les élus des deux communautés se sont réunis. Aucun consensus n'a encore été trouvé pour fixer le siège social. Les élus de la CC du Pays d'Agout proposent de mettre le siège administratif à Serviès et le siège technique à Lautrec. Des réunions, regroupant pour chaque commission les élus des deux intercommunalités, vont être organisées afin de dresser un état des lieux et préparer l'avenir de cette nouvelle structure.

### **CONCOURS DE PETANQUE**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de former une ou plusieurs triplettes pour participer au traditionnel concours amical de pétanque patronné par les municipalités de St Paul et Damiatte. Le concours se déroulera les 24 et 25 août à St Paul.

### **ACHAT BALAYEUSE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la CC du Pays d'Agout vient de faire l'acquisition d'une balayeuse. L'investissement s'élève à 78 900 €.

### **SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire donne au Conseil Municipal le compte-rendu du rapport établi par le bureau d'études CM2E sur l'état du réseau d'assainissement. L'ancien réseau est saturé, il faudra prévoir de nettoyer plusieurs tronçons où les dépôts sont importants. Le lagunage arrivera bientôt à saturation, notamment avec l'urbanisation prévue dans le PLU en révision.

Madame le Maire précise que la modification du zonage assainissement sera soumise à enquête publique. Cette enquête se déroulera en même temps que celle du PLU. Monsieur SABATIER a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif.



Séance du 31 juillet 2012

### **HAMEAU DE LA CAHUZIERE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le problème de vitesse excessive dans la traversée du hameau de la Cahuzière. Elle propose de classer le hameau en agglomération dans le but d'installer des panneaux de limitation de vitesse. Elle précise que la signalisation pourrait être fournie et mise en place par le Conseil Général. Elle rencontrera M PEYROU en septembre pour connaître toutes les modalités du classement en agglomération. Elle se renseignera également pour savoir si le déplacement des 3 poteaux téléphoniques est à la charge du Conseil Général. Le Conseil Municipal est favorable au classement du hameau de la Cahuzière en agglomération et charge Madame le Maire de mettre en œuvre cette décision.

### **COPIEUR MAIRIE**

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a été contactée par le fournisseur du copieur de la mairie pour un remplacement anticipé. Elle présente la proposition d'LMB, qui pour un nouveau copieur, a un loyer sensiblement équivalent mais un coût de maintenance moindre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite laisser parvenir le contrat de location à son terme et effectuer une mise en concurrence pour remplacer le copieur.

### **LOGEMENT DE LA MAIRIE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire du logement communal de la mairie vient de donner son congé. Le logement sera disponible au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

### **CORBILLARD DE LACAPELLE**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mettre en vente le corbillard actuellement stocké à l'église de Lacapelle.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Madame le Maire à publier une annonce sur internet.

### **CONSOMMATION ELECTRICITE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une consommation importante d'électricité sur les bâtiments communaux par rapport à l'année dernière. Les crédits qui avaient été votés au budget 2012 ont été dépassés. Elle a demandé l'intervention d'un conseiller EDF qui a précisé qu'une partie de cette augmentation s'explique par des factures basées sur des estimations de consommation et non sur des relevés.

### SIGNALISATION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les employés communaux vont prochainement installer un panneau voie sans issue au lieu-dit « la Roussié » et remplacer le panneau de « Campmagre » en réponse à la demande des riverains.

### SILO PONTIER

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été relancée par la famille PONTIER pour l'acquisition du silo situé avenue de Lavour. Elle rappelle que le Conseil Municipal souhaitait recueillir l'avis des Domaines avant de se prononcer. Cependant, dans le cadre d'une acquisition pour une commune de moins de 2000 habitants, la consultation des Domaines n'est pas obligatoire.

Le Conseil Municipal souhaite connaître le coût de la démolition de ce bâtiment avant de faire une proposition d'achat.

Séance levée à 22H30.

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>M GUIRAUD Pierre</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>
<i>M TACCONNE Jean-François</i>	<i>M BLANC Francis</i>	<i>Mme VAGLIENTI Aline</i>  Absente
<i>M ROUDET Jérôme</i>  Absent	<i>M FONTAINE Robert</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>
<i>M MERLY Michel</i>	<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>Mme SANS Coralie</i>
<i>M PAGES Eric</i>  Absent	<i>M BRET Gérard</i>	